



Information sur la protection des données personnelles

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès.

En justifiant de votre identité, vous pouvez adresser votre demande **concernant le traitement de vos données personnelles** à l'adresse suivante : Département de l'Aveyron – A l'attention de Monsieur le Président - Délégué(e) à la Protection des Données – Place Charles de Gaulle – BP 724 – 12009 RODEZ Cedex ou dpo@aveyron.fr.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement dans la mesure où il découle d'une obligation légale.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ou www.cnil.fr.

IMPORTANT

Si vous souhaitez envoyer une demande d'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA), vous devez adresser votre dossier au Territoire d'action sociale de votre lieu de résidence. Pour connaître les coordonnées, vous devez consulter la carte des Territoires d'action sociale [en cliquant ici](#).